

**Conférence générale**33e session
Commission III**Генеральная конференция**33-я сессия
Комиссия III**com III**

Paris 2005

General Conference33rd session
Commission III**المؤتمر العام**الدورة الثالثة والثلاثون
اللجنة الثالثة**Conferencia General**33ª reunión
Comisión III**大会**第三十三届会议
第 III 委员会33 C/COM.III/DR.1 Rev.*
(COM.III)
11 octobre 2005
Original anglaisPoint 5.20 de l'ordre du jour**PROJET DE RÉSOLUTION**présenté par la **COLOMBIE**appuyé par le **COSTA RICA, EL SALVADOR, l'URUGUAY****Proposition concernant la création d'un centre régional
sur la gestion de l'eau dans les zones urbaines, placé sous l'égide de l'UNESCO**

La Conférence générale,

Rappelant la résolution 21 C/40.1 et la décision 171 EX/23 (en particulier le paragraphe 9 dans lequel le Conseil exécutif invite la Conférence générale à l'autoriser à décider dans certains cas, en son nom, de classer dans la catégorie 2 de nouveaux instituts et centres placés sous l'égide de l'UNESCO),

Rappelant en outre la résolution XV-11 que le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) a adoptée à sa 15^e session en juin 2002,

Ayant examiné le document 33 C/74,

Accueille avec satisfaction la proposition du Gouvernement colombien d'établir sous l'égide de l'UNESCO le Centre régional sur la gestion de l'eau dans les zones urbaines ;

Autorise le Conseil exécutif à sa 174^e session à analyser l'étude de faisabilité achevée et à décider, en son nom, de classer le Centre dans la catégorie 2 et à autoriser le Directeur général à signer l'accord entre l'UNESCO et le Gouvernement colombien portant création de ce centre.

*

Cette proposition a été reçue par le Secrétariat le 11 octobre 2005.